

Forum technique interrégional – 25 janvier 2011, Lathus (86)



Financements européens en faveur des milieux aquatiques

Intérêt, modalités et limites



CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VENDEE

Gilles CHOURRÉ – IIBSN / Animateur contrat zone humide Marais poitevin

SOMMAIRE



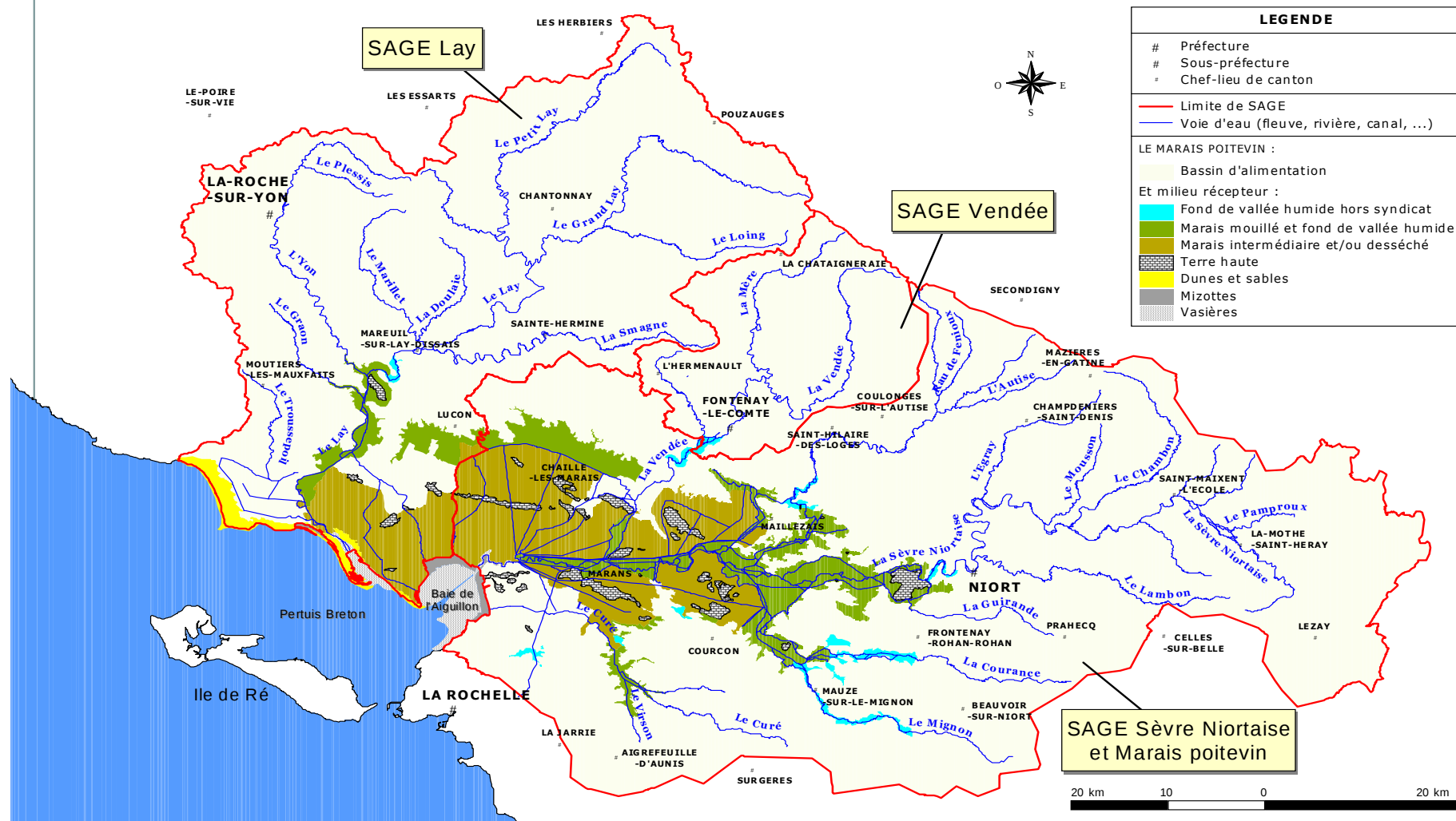
Territoire et missions de l'IIBSN

Financements européens : Intérêts

Financements européens : Modalités et limites

Financements européens : Exemples de réalisations

Bassins versants du Marais poitevin



Missions générales de l'IIBSN



Etudes de planification
et de programmation



SAGE

Etudes CRE et CREzh

*CoPil autres études et actions
(Natura, réserve baie de l'Aiguillon, ..)*

Etudes de projets,
études hydrauliques,
hydrogéologiques,
suivis biologiques
et qualité des eaux



Etudes techniques et scientifiques

*Dossiers administratifs
(Loi sur l'eau, site classé, Natura, ...)*

Dossiers financiers

Marchés publics

B. Données, outils de suivis

Travaux en faveur
des milieux aquatiques –
MOUV et coordination de projets



Lit mineur, berges, ripisylves

**Ouvrages hydrauliques
Passes à poissons**

Végétaux aquatiques invasifs

Actions de communication

**Réseaux de suivi
(animation, coordination)**

Financements européens : INTERETS



1. ELIGIBILITÉ

- ▶ Objectifs fixés par la commission européenne : DCE (ressource qualitative et quantitative), préservations des zones humides et de la biodiversité, ...+ critères économiques (dvpt rural, emplois créés, ...) et sociaux (handicap, ...), ..
- ▶ Déclinaisons et stratégies locales (nationales et régionales) : trames vertes et bleues, continuité écologique, ...
- ▶ Bien identifier les contreparties nationales lorsqu'elles existent (Contrats de projets Etat-régions, politiques régionales et départementales, programmes AELB, ...)

Financements européens : INTERETS



2. CHOIX DES PROGRAMMES D'ACTIONS

Quels dossiers présenter??

- ▶ **Investissement** plutôt que Fonctionnement : stratégie d'aide financière UE + difficultés montages des dossiers + bilan économique (tps passé)
- ▶ **Marchés publics** plutôt que Régie : mêmes remarques
- ▶ **Axes et Mesures bien identifiées** dans les documents de programmation (priorités) – cf. ci-après

Objectifs = efficacité administrative et financière pour le porteur de projet et pour le service instructeur (à toutes les étapes de l'instruction).

Les financements UE (FEDER notamment) permettent le financement **d'opérations d'envergure** qui n'auraient pu être mises en œuvre avec des fonds nationaux ou locaux

Financements européens : MODALITÉS et LIMITES



1. PROGRAMMATION / po FEDER, DRDR, ... DOCUP, ...

- ▶ Modalités : travail en amont (groupes de travail) en lien avec les services de l'Etat (SGAR, préfectures, admi.) / Relai possible des ColTer ou des EPTB. Objectif : s'imprégner des orientations européennes et nationales + introduire des stratégies plus locales (lien avec SAGE, programmes re-sources, CRE ou CREzh, orientations de bassin, ...)
- ▶ Limites / points de vigilance : la rédaction des mesures (imprécisions ou critères limitants – ex. SAGE approuvé) / l'inertie de démarrage des programmes (ex. 2007) / les enveloppes financières et la gestion des fins de programmes (déc. 2013 et pas après).

Financements européens : MODALITÉS et LIMITES



2. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

- ▶ Modalités : 1) identifier le guichet de dépôt (DREAL, DDT, DRAAF, ...) et le(s) service(s) instructeurs selon la nature du projet
- 2) constituer un « pré-dossier » d'intention (note, visite sur site,...) et le soumettre : identifier les axes, mesures, taux, plafonds, ...
- 3) Saisir son assemblée délibérante (délib. : plan de financement + procédure marché)
- 4) Envoi formulaire + dossier technique / bien identifier les indicateurs (simples et pertinents)

- ▶ Limites / points de vigilance : disposer de ttes les pièces, y/c marchés signés ou PV CAO + contreparties publiques (attention aux demandes de financement globales + dépenses éligibles selon les financeurs)
 - Attention au délai de validité des offres (pb. actualisation)
 - Pb des aléas, imprévus (avenants)
 - attention aux indicateurs sociaux (nbre d'emplois créés / contrôle?)
 - **anticiper les dates d'éligibilité** (coordination entre le dossier financier et la réalisation des dépenses). FEADER : début d'exé = AR dépôt dossier !!

Financements européens : MODALITÉS et LIMITES



3. INSTRUCTION

► Modalités : à priori, le porteur de projet n'est pas concerné **MAIS** il doit s'enquérir du bon avancement de l'instruction = lien régulier avec le service instructeur (et les autres financeurs publics si des contreparties restent à produire)

► Limites / points de vigilance : organisation, culture et expérience différentes d'une administration à une autre (inertie) – liens avec TPG, SGAR, ...
Réactivité pour tout complément ou modification de dossier en cas de décalage dans la programmation (anticipation ou retard) : dates d'éligibilité à corriger par ex.

Financements européens : MODALITÉS et LIMITES



4. EXECUTION

► Modalités :

- respect du calendrier d'exécution / anticiper tout décalage (demande de report ou avenants)
- veille financière du MOUV : toute augmentation du projet en cours d'exécution doit être évitée (sauf cas particulier nécessitant une reprogrammation). Q° à se poser : vaut-il mieux limiter le projet à l'engagement UE (marché initial) ou bien l'augmenter à condition de combler la différence (MOUV + autres financeurs) ?
- supports de publicité : obligatoire, chartes, logotypes, ...
- penser aux attestations de commencement + demandes d'acomptes (pièces justificatives)
- le **rapport d'exécution** : à rapprocher des objectifs du dossier de demande + **photos** + explications techniques (y compris aléas, imprévus). **Ce rapport est essentiel dans la perspective des opérations de contrôle.**

► Limites / points de vigilance : anticiper l'achèvement de l'opération (dépenses réalisées) = réception étude ou tvx bien avant la date limite figurant dans la convention (solde marchés).

Paiements : attention, **les retenues de garantie ne sont pas éligibles** / préférer une caution bancaire

Financements européens : MODALITÉS et LIMITES



5. CONTROLE

► Modalités : plusieurs types de contrôle : fin de travaux (immédiat) + organisme de paiement (1 à 3 ans) + commission européenne (2 à 4 ans).

- Points de vigilance : certes la réalisation physique du projet **MAIS SURTOUT** : les **dates d'éligibilité**, les conventions financières, les **justificatifs de paiement**, les marchés publics, ... Il faut que toutes les dates et montants concordent + des écrits plutôt que des paroles
- Attention à l'archivage des dossiers (classement et durée)
 - Pour la réalisation physique : cas de l'évolution des projets après exécution (ex. tempête, crue, ...) : s'appuyer sur le rapport d'opération, les photos, ...
 - conserver les supports de publicité : 1 à 2 ans sur site selon les supports, puis rangement dans un lieu connu et abrité.
 - Conseil : réaliser un pré-contrôle interne

Financements européens : **POINTS DE CONCLUSION**



- ▶ Présenter des dossiers **aboutis techniquement** (projet, autorisations, .. + devis ou marché) **et financièrement** (contreparties publiques notifiées)
- ▶ Privilégier des programmations pluri-annuelles et les afficher (présenter un plan de gestion global lors du premier dépôt de dossier) : démarche itérative et dossiers connus de l'administration
- ▶ Etre pro-actif à tous les stades de la procédure = anticipation + réaction

Financements européens : **EXEMPLES**



1. BILANS ET RÉORIENTATIONS

Exemple : PO FEDER Pays de la Loire / Atelier eau et biodiversité / bilan à mi-parcours (2010)

« Nous avons fait le constat que pour émarger à la mesure 212 (gestion de l'eau), il fallait que le territoire dispose d'un SAGE approuvé, critère imaginé comme incitatif mais finalement très limitant. Compte tenu des évolutions réglementaires en la matière - approbation du SDAGE LB + lois Grenelle I et II - de nouvelles échéances et mesures s'imposent aux maîtres d'ouvrages. Aussi, ne serait-il pas possible de proposer une révision de ce critère d'éligibilité? Le cas échéant, nous proposerions :

- projet éligible sous condition de conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne et priorités établies selon les dispositions des lois Grenelle I et II*
- taux d'intervention FEDER bonifié pour les territoires disposant d'un SAGE approuvé (est-ce possible? par ex. + 10% pour les projets mis en oeuvre dans le cadre de SAGE approuvés ...).*

Afin de rester cohérent, les deux conditions ne doivent pas être dissociées.»

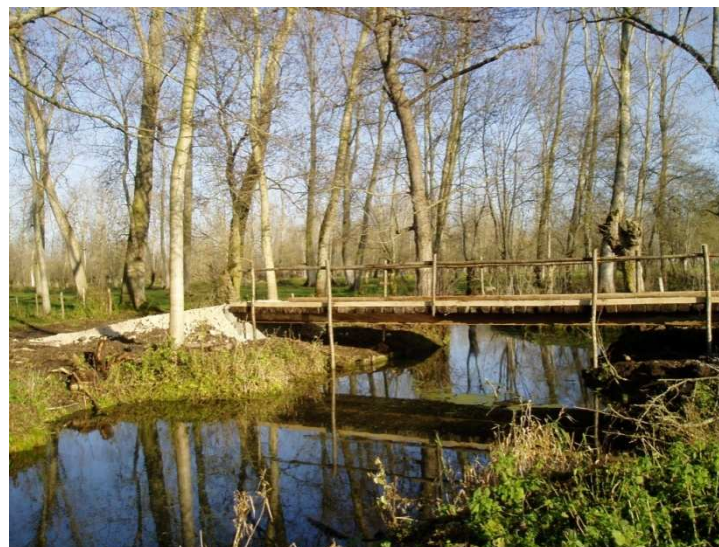
Financements européens : **EXEMPLES**



2. EXEMPLES DE PROGRAMMES FINANCÉS (FEDER, FEOGA ou FEADER)



Restauration et renaturation de berges (habitats, biodiversité. – FEDER 2000-2005)



Continuité hydraulique et biologique (voie d'eau + ouvrage de rétablissement – FEOGA 2004)

Financements européens : **EXEMPLES**



2. EXEMPLES DE PROGRAMMES FINANCÉS (FEDER, FEOGA ou FEADER)



Passe à poissons toutes espèces du Marais Pin, Magné - 79 - (FEOGA 2006)



Passe à anguilles – barrage de l'Ouchette, Magné - 79 (FEADER 2008)

Financements européens : **EXEMPLES**



2. EXEMPLES DE PROGRAMMES FINANCÉS (FEDER, FEOGA ou FEADER)



Ecluse du Brault (Charron, 17) – FEOGA 2006 : gestion de l'eau et biodiversité (front de salinité, opérations d'entretien)



Aqueduc de Maillé (85) – écluse toutes espèces– FEDER 2008 (continuité écologique / biodiversité)

Financements européens : **EXEMPLES**



2. EXEMPLES DE PROGRAMMES FINANCÉS (FEDER, FEOGA ou FEADER)



Plan de gestion des jussies (habitats, biodiversité) : opérations d'arrachage manuel (FEADER puis FEDER)



Plan de gestion des jussies (habitats, biodiversité) : matériels spécifiques (FEADER)